



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 5 mars 2019

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 5 mars 2019 a été déposé publiquement.

Aucune opposition n'ayant été formulé durant le délai, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 2 mai 2019.

Corcelles, le 8 mai 2019

Conseil communal

Assemblée communale ordinaire, mercredi 12 juin 2019 à 20h00 à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver les comptes 2018 de la commune mixte de Corcelles
3. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches au service social
4. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique (service social)
6. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 22'000.— concernant la pose des conteneurs semi-enterrés (Molok)

7. Divers et imprévus

Dès le jeudi 9 mai 2019, les documents suivants pourront être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture durant 30 jours avant l'Assemblée :

- Comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2018 de la commune mixte de Corcelles
- Règlement sur le transfert des tâches au service social
- Modification du règlement d'organisation

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée.

Corcelles, le 8 mai 2019

Conseil communal

2. Election de la secrétaire de l'Assemblée
3. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée
5. Présentation et approbation des comptes 2018:
 - Présentation des comptes
 - Rapport de vérification et rapport de la protection des données
 - Recommandation du Conseil
 - Approbation
6. Votation d'un crédit d'engagement de plus de CHF 20'000.- pour d'éventuels travaux
7. Divers

Court, le 8 mai 2019

Secrétariat de la paroisse réformée

Paroisse réformée de Court

Modification du règlement d'organisation (art. 5, 8, 14, 15, 36, 37, 38, 47 et 55)

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a approuvé les modifications des articles 5, 8, 14, 15, 36, 37, 47 et 55 du règlement d'organisation et n'a pas approuvé les modifications de l'art. 38.

Les articles modifiés et la décision de l'instance supérieure peuvent être consultés sur demande au secrétariat de Paroisse (032 493 41 34)

Entrée en vigueur: immédiatement.

Court, le 8 mai 2019

Conseil de Paroisse de l'église réformée

Commune bourgeoise de Court

Assemblée bourgeoise mardi 11 juin 2019 à 20h, au Centre communal, 2^e étage

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2018, ratifier les dépassements de crédit
3. Divers

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 11 juin 2019 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 26 juin 2019, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 8 mai 2019

Conseil de bourgeoisie de Court



Berne

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSSM), Agence Jura bernois, 2520 La Neuveville

Inscription militaire de la classe d'âge 2002

Les conscrits suisses recrutés de la classe d'âge 2002 seront enregistrés cette année au contrôle militaire.

Les conscrits recrutés qui n'ont reçu aucune lettre jusqu'à maintenant concernant leur inscription dans contrôles militaires sont invités à prendre contact avec l'OSSM, agence Jura bernois, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville (e-mail: jurabernois.ossm@pom.be.ch, téléphone: 031 635 49 50).

La Neuveville, mai 2019

Chef de l'unité affaires militaires (f) / suppl cdt ar BE Romain Sunier



Champoz

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Votations du 19.05.2019

Le bureau sera composé comme suit :

Président: Wesley Mercerat

Membres: Dumont Maxime

Hirschi-Houmar Nicolas

Suppléant: Kipfer- Schnegg Christian

(Le suppléant ou la suppléante peut être appelé seulement en cas d'empêchement).

Le bureau de vote est ouvert le dimanche de 11h à 12h.

Champoz, le 8 mai 2019

Le Conseil communal



Court

Paroisse réformée de Court

L'Assemblée de paroisse aura lieu le lundi 24 juin 2019 à 20h à la cure (1^{er} étage)

Ordre du jour

1. Méditation



Crémises

Avis de construction

Requérant: Perissinotto Bruno, Rue Albert Gobat 3, 2746 Crémises

Emplacement: Parcelle N° 817, au lieu-dit: Rue Albert Gobat

Projet: Suppression d'une partie du jardin potager pour l'aménagement d'une place de parc en pavés filtrants à l'Est du bâtiment

Dimensions : Selon plans déposés

Genre de construction : Selon plans déposés

Zone : Mixte - Centre C

Recensement architectural : Bâtiment digne de protection, objet C, ensemble bâti A

Dépôt public de la demande, avec plans du 8 mai 2019 au 6 juin 2019 auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 8 mai 2019

Secrétariat communal Crémines



Eschert

Assemblée communale du jeudi 13 juin 2019 à 20h à la Maison communale

1. Discuter et approuver les comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver les comptes communaux 2018
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour la mise à jour de la mensuration officielle d'Eschert, lot 2
4. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour la réfection de la place de sport (vers l'école)
5. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour la réfection du collecteur endommagé sis sous la route communale menant au haut du village (entre les parcelles no 254 et 605)
6. Discuter et approuver le Règlement de transfert des tâches au service social
7. Discuter et approuver la modification de l'art. 1 du Règlement d'organisation de la Commune mixte d'Eschert
8. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique pour le service social
9. Divers

Les comptes communaux et les comptes du Syndicat scolaire du Grand Val ainsi que le règlement (point 6) et la modification (point 7) seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés durant 30 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture. Un recours en matière communale peut être formé dans les 30 jours après l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Eschert, 8 mai 2019/dn

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Laurise Sàrl, Gressins Dessus 34, 2744 Belprahon

Auteur du projet : A. & P. Immo Invest Sàrl, Route Principale 9, 2743 Eschert

Emplacement : Parcelle no 218, Route Principale 11, 2743 Eschert

Projet : Changement d'affectation. Aménagement d'un appartement dans une partie des locaux sis au premier étage de l'immeuble existant (restaurant) /

modification des installations sanitaires / modification de fenêtres

Demande déposée après coup

Dimensions et genre : Selon plans déposés

Zone : HA2

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert jusqu'au 7 juin 2019 inclusivement. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaires au bureau communal d'Eschert. Les oppositions collectives et les oppositions multicoopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 8 mai 2019 / ste

Le Conseil communal



Grandval

Assemblée municipale jeudi 6 juin 2019 à 19h30 à la salle communale

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver les comptes 2018 de la commune
3. Discuter et accepter le règlement de transfert des tâches au service social
4. Discuter et accepter la modification du Règlement d'organisation
5. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique pour le service social
6. Discuter et accepter un crédit d'engagement de CHF 65'000.- pour l'aménagement d'une place de jeux
7. Divers

Dépôt public

Dès le 2 mai 2019, les documents suivants pourront être consultés au secrétariat durant les heures d'ouverture :

- Comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2018 de la commune
- Règlement sur le transfert des tâches au service social
- Modification du Règlement d'organisation

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 6 juin 2019 sera déposé au secrétariat municipal du 13 juin 2019 au 12 juillet 2019. Il pourra être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture du bureau.

Grandval, le 1^{er} mai 2019

Le Conseil municipal

Location appartement

La commune de Grandval offre à louer dans le bâtiment scolaire et administratif

un appartement de 4 ½ pièces

comprenant salon-salle à manger, 3 ch. à coucher, cuisine agencée, salle de bain comprenant machine à laver et à sécher, cave, galetas et garage.

Location : CHF 1100.- par mois chauffage compris.

Libre dès le 1^{er} juillet 2019 ou à convenir.

Possibilité d'effectuer des travaux de conciergerie. La priorité sera donnée à la personne qui s'occupera également de la conciergerie.

Les personnes intéressées doivent écrire au Secrétariat municipal de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval, jusqu'au 29 mai 2019.

Pour tout renseignement : 032 499 95 55 ou 076 570 37 31.

Grandval, le 8 mai 2019

Le Conseil municipal



Moutier

Vieille-Ville (zone rencontre - zone piétonne) - changements importants en matière de circulation routière

Le Conseil municipal informe la population que dès mercredi 8 mai 2019 à 8h, le sens de circulation actuellement en vigueur sera inversé et de manière permanente dans certains secteurs de la Vieille Ville à savoir :

Rue Centrale - Rue de la Prévôté

Du bâtiment Centrale 49 (Coiffure Hagmann) au bâtiment Prévôté 5 (Vaudoise Assurance).

Zone piétonne

Du bâtiment Centrale 72 (Magasin du Monde) au bâtiment Centrale 69 (Mode Steiner). Pour rappel la circulation n'est autorisée qu'aux riverains & livreurs.

Passage de l'Ours

Du bâtiment Passage de l'Ours 1 (Café de l'Ours) au débouché sur la rue Centrale (Librairie Point-Virgule)

Les usagers sont priés de se conformer à la nouvelle signalisation mise en place et faire preuve de prudence.

Moutier, le 24 avril 2019

Conseil municipal

Société de tir de Champoz

Tirs obligatoires et tirs en campagne 2019

Nous informons la population que les Tirs obligatoires organisés pour notre commune par la société de Tir de Champoz auront lieu aux dates suivantes :

Mercredi 15 mai 2019 de 18h à 19h30

Samedi 22 juin 2019 de 9h30 à 11h

Mercredi 21 août 2019 de 18h à 19h

Tir en campagne avancé Champoz

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h

Mercredis 8, 15, 22 mai 2019

Tir en campagne Champoz

Vendredi, samedi et dimanche 24, 25, 26 mai 2019

De plus, nous informons les intéressés que, mis à part les tirs obligatoires, ils ont la possibilité de tirer au stand de Champoz chaque mercredi soir dès 18h. Les tireurs de Moutier sont les bienvenus.

Moutier, mai 2019

Municipalité de Moutier

Avis de construction

Requérant : Sunrise Communications SA, Binzmühlestrasse 130, 8050 Zürich et Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet : Hitz und Partner AG, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement : Parcelle N° 965, au lieu-dit : « Gorges de Court », commune de Moutier.

Projet : échange des antennes sur une installation de communication mobile existante pour le compte de Sunrise Communications SA et Swisscom (Suisse) SA / BE 650-1 – GOCO.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : « Gorges de Court ».

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mai 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} mai 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Commune bourgeoise de Moutier

Assemblée générale ordinaire

Assemblée générale ordinaire de la commune bourgeoise de Moutier, le mercredi 12 juin 2019 à 19h30, salle de bourgeoisie – Hôtel de Ville à Moutier

Ordre du jour

1. Comptes 2018
2. Divers

Une séance d'information sur l'évolution du projet de rénovation de la loge du Droit, ouverte à tous les bourgeois et bourgeoises de Moutier, aura lieu le mardi 28 mai 2019 à 19h à la salle de bourgeoisie – Hôtel de Ville à Moutier.

Moutier, le 3 mai 2019

Le Conseil de bourgeoisie



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Containers semi-enterrés

Les quatre containers semi-enterrés de la commune sont en phase d'installation. Un tous-ménages informera la population, en temps voulu, de la date de début de leur utilisation et des mesures qui devront être respectées.

Vidéosurveillance à la déchetterie communale

Après plusieurs mois de procédure, le Commandement de la police cantonale à Berne nous a accordé

l'autorisation pour installer la vidéosurveillance à la déchetterie communale afin de dissuader des auteurs potentiels de commettre d'éventuels actes punissables.

L'entrée en force de cette décision n'aura lieu qu'à la fin du mois de mai 2019 et c'est par le biais de la feuille officielle d'avis du district de Moutier que les habitants seront informés de la date à laquelle les caméras seront activées.

Perrefitte, le 8 mai 2019

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Assemblée municipale du 13 juin 2019 à la salle communale de Perrefitte à 20h

Ordre du jour

1. Approbation des comptes de l'exercice 2018 ;
2. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 38'000.- pour la réfection de la place de jeux ;
3. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données ;
4. Adopter le nouveau règlement de transfert des tâches au service social ;
5. Approuver la modification de l'article 1 et du règlement d'organisation ;
6. Approuver le nouveau règlement scolaire communal ;
7. Informations et communications du Conseil municipal ;
8. Divers.

Les règlements mentionnés aux points 4 et 6 ainsi que la modification mentionnée au point 5 sont déposés au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé des comptes 2018.

Perrefitte, le 8 mai 2019

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant : Monsieur Ken Monnin, La Draï, 2715 Monible.

Auteur du projet : Sébastien Jallon Sàrl, Sur Villeré 4, 2853 Courfaivre.

Emplacement : Parcelle N° 105.02, au lieu-dit : « La Draï », Monible, commune de Petit-Val.

Projet : construction d'une maison familiale sur un niveau avec toiture plate et terrasse, aménagement d'un garage et d'un couvert pour voiture en contiguïté Nord du bâtiment, construction d'un mur de soutènement, pose d'une pompe à chaleur extérieure et d'une petite station d'épuration.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 20 al. 2 DRN, 24 LAT, 25 LC Fo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mai 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} mai 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Bandelier Laurent et Maryline, Derrière les Maisons 26, 2716 Sornetan

Emplacement : Derrière les Maisons 26, Sornetan, parcelle N° 34, commune de Petit-Val

Projet : Installation photovoltaïque : production d'électricité pour l'habitation

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : Centre ancien.

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation, objet C

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 30 mai 2019 inclusivement** auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 1^{er} mai 2019

Secrétariat communal

Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or

Convocation

L'assemblée des délégués du Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or aura lieu le mardi 21 mai 2019 à 20h à la salle des commissions de la Commune de Saicourt – Pré Paroz 1 - Le Fuet.

Ordre du jour

1. Appel
2. Nomination d'un scrutateur
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 27.11.2018
4. a) Approbation des comptes 2018
b) Arrêté de compte (appareils respiratoires)
5. Nomination au poste de caissier/caissière
6. Divers et imprévus

Le Fuet, le 08 mai 2019

Pour l'Etat-Major - C. Freudiger

Mise à l'enquête de l'oeuvre cadastrale, Petit-Val lot 1

La zone bâtie du village de Souboz, comprenant également les alentours immédiats, a fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration.

La nomenclature a été définie sur l'ensemble de l'arrondissement de Souboz.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête **du 23 avril 2019 au 23 mai 2019** à l'administration communale de Petit-Val à Souboz (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le jeudi 9 mai 2019, de 19h à 21h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, sera présent à l'administration communale de Petit-Val pour donner des renseignements aux personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'oeuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

Souboz, le 11 avril 2019
Conseil communal



Rebévelier

Assemblée communale

le mercredi 12 juin 2019 à 19h30 à la salle de l'école.

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès verbal de la dernière assemblée.
2. Approbation des comptes 2018
3. Divers et imprévu

Rebévelier, le 02.05.2019
Le Conseil communal



Reconvilier

Elagage le long des voies publiques

Comme chaque année, les propriétaires riverains de routes et chemins publics et privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations jusqu'au 31 mai 2019 et, si nécessaire, de le répéter au cours de l'année. Nous prions les personnes concernées d'entreprendre les travaux en question. Une tournée d'inspection sera effectuée par l'autorité compétente et les travaux non entrepris seront ordonnés, aux frais des propriétaires.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la lanterne municipale ou sur notre site internet www.reconvilier.ch.

Reconvilier, le 1^{er} avril 2019
Municipalité de Reconvilier

Avis de construction

Requérant: Dzelili Redon, Grand-Rue 66, 2710 Tavannes
Auteur du projet: Dzelili Redon, Grand-Rue 66, 2710 Tavannes

Emplacement: Parcelle N° 891, Rue de Bel-Air 46

Projet: Rénovation et agrandissement du bâtiment pour création d'un logement, pose de panneaux solaires, construction de 4 garages au sud de la parcelle

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Zone de protection: PAL 2 «Bel Air»

Dérogation: Art. 49 RAC

Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation, objet C

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 7 juin 2019.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 8 mai 2019

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Lidl Schweiz AG, Dunantstrasse 14, 8570 Weinfelden.

Auteur du projet: Arcopro SA, Rte de l'Industrie 63, 1030 Bussigny.

Emplacement: parcelle N° 70, au lieudit: «Grand-Rue 64», commune de Reconvilier.

Projet: demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire jusqu'au 27 février 2022. Permis de construire délivré le 27 janvier 2017 pour l'agrandissement de la surface de vente, la création de locaux annexes avec 3 chambres froides et une chambre de congélation, la création d'une ouverture et de 4 coupoles zénithales en toiture, l'agrandissement du parking pour un total de 94 places de stationnement, l'installation d'un couvert à caddies/vélos, la suppression de la citerne à gaz et la pose d'une pompe à chaleur.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone d'activités économiques AII.

Dérogation: art. 80 LR, 17 et 24 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 juin 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mai 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

La Municipalité de Reconvilier met au concours le poste de

Secrétaire des écoles
(taux d'occupation de 50 %)

Tâches:

- Gestion administrative du secrétariat des écoles
- Prise de procès-verbaux
- Tenue de la caisse et comptabilité des fonds scolaires
- Gestion du service dentaire et médical scolaire
- Gestion du service informatique
- Gestion du site Internet des écoles

Exigences:

- CFC d'employée de commerce ou équivalent
- Apte à prendre des responsabilités et des initiatives
- Flexible au niveau des horaires (séances le soir)
- Maîtrise du français, bonnes connaissances de l'allemand
- Devoir de discrétion

Traitement: Selon règlement communal

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019 ou date à convenir

Renseignements: M. Claude Röthlisberger, Secrétaire municipal / 032 482 73 70

Postulation: Veuillez faire parvenir votre offre de service au Conseil municipal, Route de Chandon 9, 2732 Reconvilier, avec les documents usuels et la mention «postulation» **jusqu'au 17 mai 2019.**

Reconvilier, le 8 mai 2019

Le Conseil municipal



Roches

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal restera exceptionnellement fermé le mercredi 15 mai 2019.

Merci de votre compréhension.

Roches, le 6 mai 2019

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Défibrillateur

Un défibrillateur a été installé à proximité de la porte d'entrée de la halle de gymnastique au Fuet en partenariat avec Firstresponder BE.

L'appareil est accessible en permanence. Sitôt ouvert, le défibrillateur donne de façon audible en français ou en allemand ce qu'il s'agit de faire sans attendre.

Tir à balles

La société de tir du Fuet a informé le Conseil municipal que des tirs à balles auront lieu tous les jeudis de 18h00 à 20h30 jusqu'au 26 septembre 2019.

Un tir interne est prévu le 8 juin 2019. Le tir de clôture est prévu les 28 et 29 septembre 2019.

L'ancienne charrière de Montbautier n'est pas accessible durant ces périodes ainsi que durant les jours de tirs programmés

Inauguration de la traversée de Saicourt et du nouveau réservoir du Fuet

Nous vous rappelons que la traversée de Saicourt sera fermée à la circulation le samedi 18 mai 2019 de 9h à 17h.

Le Fuet, le 8 mai 2019

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant: Monsieur Thomas Scheidegger, Montagne de Saules 30, 2732 Saules BE.

Emplacement: parcelles N°s 174, 189, 190, 191, 198 et 377, au lieu-dit: «Montagne de Saules», commune de Saules.

Projet: construction d'une poussinière pour 2700 poulets d'engraissement, aménagement d'une place en gravier autour de la poussinière, aménagement de 6 maisonnettes mobiles posées à même le sol de 450 poulets chacune avec aires de sortie clôturées (filet hauteur 1 mètre) de 800 m² chacune, déplaçables en 4 secteurs sur la parcelle N° 198. Raccordement de la poussinière au réseau de distribution de l'eau potable et de l'électricité.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

**Retrouvez la feuille
officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique
sur www.lasemaine.ch**

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 juin 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mai 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Avis de construction

Requérant : Monsieur Jean-Pierre Morand, Les Ragies 1, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Entreprise générale Menuiserie Morand Sàrl, Rue des Pâquerettes 10, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 1101, au lieu-dit : « Clos Jobez », commune de Sorvilier.

Projet : construction d'une villa familiale avec couvert à voiture intégré et aménagements extérieurs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mai 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} mai 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Cadastre RDPPF

Quiconque possède des terres en Suisse ne peut pas les utiliser à sa guise. Le cadre réglementaire mis en place par le législateur et les autorités doit en effet toujours être respecté. Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dresse l'inventaire des principales restrictions applicables aux immeubles conformément aux dispositions légales et aux actes édictés par les autorités (p. ex. zones à bâtir). Il complète ainsi le registre foncier, qui fait état des restrictions de droit privé. Le cadastre RDPPF permet par conséquent de représenter les restrictions à la propriété foncière de manière centralisée, officielle et fiable. L'objectif est d'établir d'ici à 2019 un système d'information à l'échelle de la Suisse.

Depuis début 2016, 11 des 18 thèmes du cadastre RDPPF sont consultables en ligne pour l'intégralité des communes du canton de Berne. L'introduction des thèmes spécifiques aux communes (p. ex. aménagement du territoire, limites de la forêt) est soumise à une procédure par étapes. Depuis le 26.04.2019, la commune Sorvilier est intégrée dans le cadastre RDPPF.

Le cadastre RDPPF peut être consulté sur le géoportail du canton de Berne sous la forme d'une carte interactive. Il est en outre possible d'établir au format PDF un extrait par parcelle comprenant les dispositions légales correspondantes.

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant le cadastre RDPPF dans la brochure d'information mise à disposition à l'administration communale ou directement sur le portail RDPPF de la Confédération.

Sorvilier, le 8 mai 2019

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante : DG Malvaux SA, La Combe 30, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 2233, au lieu-dit : « La Combe, Malvaux », commune de Tavannes.

Projet : aménagement d'une place de dépôt étanche de 2'200 m². Partie « A » : 700 m² de dalles en béton et murs de séparation en blocs béton pour le stockage d'agrégats siliceux pour la fabrication du béton. Partie « B » 1'500 m² sur place existante en revêtement bitumineux d'une épaisseur de 8 cm pour le stockage de grave de recyclage de type A et P (mouvement des matériaux max. 8'000 to/année). Construction d'un caniveau pour la récupération des eaux pluviales provenant de la place en question.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A10 « Malvaux ».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mai 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} mai 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Silvia et Christophe Girod, chemin de l'Arsenal 13, 2710 Tavannes.

Auteur de projet : Kipfer Danael CAO, Grand-rue 149, 2720 Tramelan.

Projet : agrandissement (garage semi-enterré, agrandissement du rez-de-chaussée avec terrasse sur le

toit) et rénovation (réfection de la toiture, changement du chauffage, isolation périphérique) du bâtiment Chemin de l'Arsenal 13 sis sur la parcelle N° 1190 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordements existants aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 juin 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 8 mai 2019

Les chef des travaux publics

Divers

Commune bourgeoise de Sorvilier

Assemblée bourgeoise

Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier du vendredi 21 juin 2019 à 20 h à la salle du bâtiment communal de Sorvilier

Ordre du jour

1. Présentation et approbation des comptes 2018.
2. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour le remplacement du bovi-stop sur la charrière de Montoz (lieu-dit fontaine enragée) et les travaux de remise en état du chemin alentours et accepter l'arrêté de compte avec un dépassement de CHF 5'711.95.
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour le changement des fenêtres de la cage d'escaliers du bloc locatif, rue Principale 4.
4. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 25'000.- pour l'avant-projet du bloc locatif (parcelle no 869).
5. Abroger le règlement forestier de 1989.
6. Discuter et approuver le règlement sur l'indigénat bourgeois.
7. Divers.

Les comptes communaux ainsi que les règlements mentionnés aux points 5 et 6 seront déposés au secrétariat de la bourgeoisie où ils pourront être consultés durant 30 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture (mercredi matin 8 h - 11 h 30).

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 juin 2019 sera déposé publiquement durant 20 jours, dès le 24 juin 2019 au secrétariat de la bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Sorvilier, le 1^{er} mai 2019

Conseil de bourgeoisie



informations pratiques



Valbirse

Commune de Valbirse
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévillard

032 491 61 61
info@valbirse.ch
www.valbirse.ch

Lun-Mar: 10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Mercredi: 10 h - 12 h
après-midi fermé
Jeudi: 10 h - 12 h et 14 h - 18 h
Vendredi: 10 h - 12 h et 14 h - 16 h

informations pratiques



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Tél. : 032 497 71 10
www.court.ch
contact@court.ch

Heures d'ouverture :
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Tél. : 032 493 40 85
secretariat@eschert.ch
www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille
Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat : 032 499 95 55
Natel pour les cartes journalières : 079 729 56 89
Courriel : secretariat@grandval.ch

Heures d'ouverture : Mercredi matin de 9h30 à 10h30
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture : Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet : www.grandval.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60
gemeimnde@gemeindeseehof.ch

Ouvert le lundi de 9h à 11h



informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Heures d'ouverture

Lu – ve 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jedi 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Adresse courriel

secretariat@tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45
Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70

Site internet

www.tavannes.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier
2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62 ou 032 493 47 44

Courriel: rebevelier@bluewin.ch

Heures d'ouverture:
sur demande



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brogna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88

Heures d'ouverture:

Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30

www.champoz.ch

admin.champoz@bluewin.ch



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28

Courriel: communesaules@bluewin.ch

Heures d'ouverture:

mardi de 16 h à 17 h ou sur rendez-vous

i **informations pratiques**



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social :

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire d'été

Dès le 1^{er} avril et jusqu'au 30 novembre 2019, le point de récolte de la Halle aux marchandises sera ouvert selon l'horaire suivant:

Lundi, mardi et jeudi 13 h 15 à 16 h
Mercredi 10 h à 11 h 45 et 13 h 15 à 18 h
Samedi 10 h à 12 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	30	24.07.2019	SUPPRIME	42	38	16.10.2019	mercredi	
19	18	08.05.2019	mercredi	31	31.07.2019	SUPPRIME	43	39	23.10.2019	mercredi	
20	19	15.05.2019	mercredi	32	07.08.2019	SUPPRIME	44	40	30.10.2019	mercredi	
21	20	22.05.2019	mercredi	33	29	14.08.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi
22	21	29.05.2019	mercredi	34	30	21.08.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi
23	22	05.06.2019	mercredi	35	31	28.08.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi
24	23	13.06.2019	JEUDI	36	32	04.09.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi
25	24	19.06.2019	mercredi	37	33	11.09.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
26	25	26.06.2019	mercredi	38	34	18.09.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
27	26	03.07.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
28	27	10.07.2019	mercredi	40	36	02.10.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME
29	28	17.07.2019	mercredi	41	37	09.10.2019	mercredi				